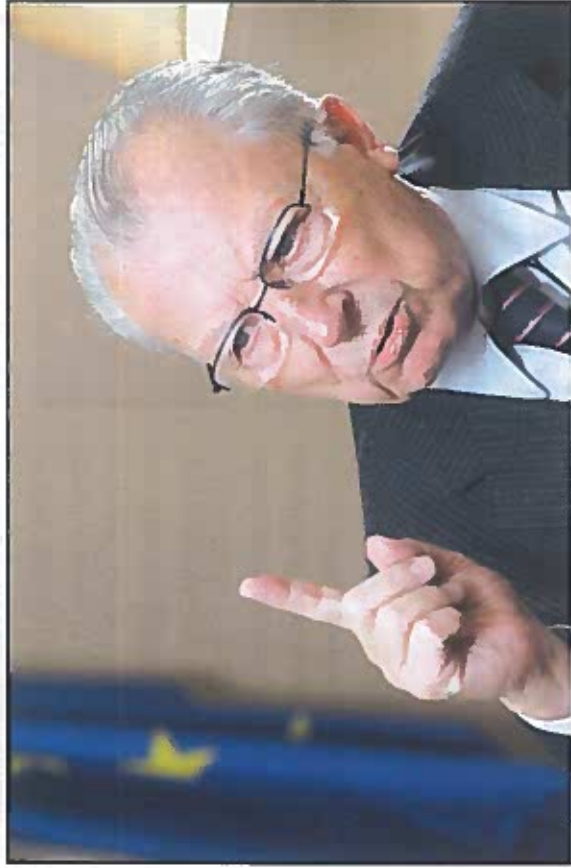


Pas un aboutissement mais une relance de l'Europe sociale

Bonne nouvelle pour l'Europe et ses citoyens, le socle européen des droits sociaux tombe à pic en vue de redonner confiance dans le projet européen. Mais ce socle, adopté au sommet européen de Göteborg le 17 novembre, ne doit pas en rester aux promesses.



L'adoption du socle européen des droits sociaux doit être le signal de départ d'une course pour sa mise en œuvre. Le socle social n'est utile que s'il laisse présager de meilleures choses pour l'avenir», déclare Luca Visentini, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES) le matin du 17 novembre, jour du sommet social de Göteborg (Suède).

Un mois plus tôt, le 18 octobre, le Conseil des ministres européens en charge de l'emploi et de la politique sociale trouve un accord unanime à propos de la proclamation du texte devant faire vivre les droits sociaux fondamentaux qui sera signé à Göteborg. Le 16 novembre, la CES tient une conférence pour réaffirmer ses revendications et obtenir le socle des droits sociaux. Elle déclare : « Les ministres du travail ont fait ce qu'il fallait et mis de côté leurs différences pour approuver le socle européen des

« Göteborg » est un acronyme de la « méthode Delors » des années 1980 actualisée pour 2017-2018.

droits sociaux fondamentaux. Partout en Europe, les travailleurs attendent des actions rapides et de nouvelles lois concernant le congé parental, le congé des proches aidants, l'amélioration des conditions de travail et de sécurité, l'accès à la protection sociale et l'Autorité européenne du travail. »

Des employeurs mécontents !

Pour Business Europe (une des organisations patronales européennes) : « Nous sommes profondément préoccupés par les aspects clés de l'accord [...], les besoins des entreprises doivent être mieux reconnus dans les négociations du trilogue... » Ou encore : « C'est un mauvais compromis conduit par le symbolisme politique. Au lieu de défendre la liberté et le mouvement et de faire appliquer des règles déjà existantes pour combattre les abus, le Conseil a accredité un mythe selon lequel les règles existantes devaient être modifiées pour lutter contre le dumping social et diviser l'Europe. »

Traduire les engagements en actions

Le 17 novembre, à Göteborg, les dirigeants de l'Union européenne ont solennellement proclamé le socle européen des droits sociaux.

« La proclamation de ce socle lors du sommet social de Göteborg a lieu à un moment clé et permettra d'imprimer une dimension sociale forte à l'Union européenne de demain », déclare Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne.

Et d'ajouter : « Le socle – et la dimension sociale de l'Europe dans son ensemble – ne disposera que de la force que nous lui insufflons. Il s'agit d'une responsabilité commune, qui commence au niveau national, régional et local, les partenaires sociaux et la société civile étant appelés à jouer un rôle clé à cet égard. Par conséquent, tout en respectant pleinement et en embrassant les différentes approches

Le socle européen des droits sociaux

Trois axes de travail ont été retenus, qui se déclinent en vingt principes généraux. Le chapitre « égalité des chances et accès au marché du travail » prévoit le droit à une éducation inclusive et de qualité, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité des femmes-hommes, l'égalité des chances et le soutien actif à l'emploi. Celui sur les « conditions de travail équitables » va d'un emploi sûr

et adaptable à des salaires justes et des minima garantis en passant par le dialogue social et la participation des travailleurs ou encore l'équilibre entre vies professionnelle et privée. Enfin, le chapitre sur la « protection et insertion sociales » vise à garantir les différentes dimensions de la protection sociale (vieillesse, chômage, santé, pauvreté, enfance) et de l'inclusion (handicapés, sans-abris, accès aux services essentiels).



UN SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX PLUS FORT

En effet, il reste à obtenir, pour les salariés détachés, des garanties pour le versement effectif des indemnités, les liens avec les différentes conventions collectives...

En outre, les travailleurs du secteur des transports ont été exclus de ce compromis. Il est vital que soit mis sur la table un échéancier précis pour aborder la spécificité de la nouvelle directive au regard des réalités propres à ce secteur d'activité.

Ce qui rassurerait les professions concernées et permettrait d'avoir des points de repère pour aboutir à un accord sectoriel,

sans qu'il soit repoussé à l'infini ce qui amoindrirait les résultats obtenus. Les acteurs sociaux ont souligné « qu'ils devraient être consultés sur toutes les politiques européennes qui affectent directement ou indirectement l'emploi » : politique industrielle, transition écologique, commerce, transformation numérique, marché du travail, développement des compétences... »

Si les acteurs sociaux en Europe ont encore beaucoup à faire pour transformer ces différentes étapes sociales en essais significatifs, la balle est aussi du côté du Parlement européen

« J'espère qu'on se souviendra du sommet de Göteborg comme celui qui a vu l'UE amorcer un virage vers un monde meilleur », observe Luca Visentini, « et pas comme celui de promesses éphémères. »

Jean-Pierre Bobichon

Lire aussi les communiqués de la CFDT n° 53 et 59, pages 29 à 31.

Vers un « triple A social »

Allez vers un « triple A social ». Comme l'exprime souvent Jean-Claude Juncker, confirmerait hautement que la protection des droits sociaux des citoyens, les créations d'emplois de qualité ou encore, la valorisation du capital humain sont des priorités horizontales. C'est-à-dire devant être prises en considération dans l'ensemble des propositions ou décisions permettant de représenter des avancées significatives au regard de l'histoire sociale de l'Union européenne.